



Succession sci, décès d'un associé

Par **pp340**, le **24/09/2012 à 17:17**

Bonjour,

Mes parents, ainsi que ma soeur et mon beau frère sont associés à part égale dans une SCI qui possède un ensemble immobilier.

Mon père étant décédé, nous devenons, ma mère, ma soeur et moi héritiers de ses parts de SCI.

Ne souhaitant pas devenir associé, ma soeur et mon beau frère souhaiteraient me racheter mes parts d'héritage.

Est-ce possible, et si oui, ma mère doit-elle choisir l'usufruit de l'universalité des biens, ou bien le quart en toute propriété, pour permettre ce rachat ?

Merci de votre réponse et de vos conseils

Cdlt

Par **edith1034**, le **24/09/2012 à 18:30**

ils peuvent aussi racheter les parts en nue propriété

pour tout savoir sur la SCI et la cession des parts

<http://www.fbis.net/sci-statuts.htm>